

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

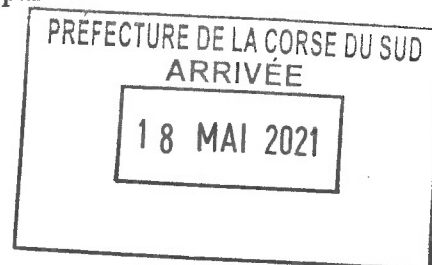
Extrait du registre n°14/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 mai 2021

Date de la convocation : 10 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt et un, le 14 mai, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Joseph CASANOVA, Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Achat d'un broyeur forestier.

Le maire informe les conseillers que dans le cadre de la politique environnementale communale, il est indispensable de prévoir l'acquisition d'un broyeur forestier.

En effet, les quantités de déchets verts charriés par le Prunelli et l'Eze se retrouvent sur les berges du lac à chaque montée des eaux (troncs d'arbres, branchage, etc...).

Il nous incombe donc d'entretenir les berges du lac, côté centre nautique et plage aménagée afin d'accueillir les visiteurs et baigneurs dans les meilleures conditions possibles.

Le maire rappelle que jusqu'à maintenant, ces bois sont débités et brûlés sur place, ce qui engendre une pollution.

Il propose aux conseillers l'achat d'un broyeur forestier qui permettrait d'éviter toute pollution atmosphérique ; de plus le broyat recueilli servira en partie à alimenter les deux composteurs partagés installés dans le village et le reste permettra de fertiliser les potagers et vergers.

Une convention d'utilisation sera également signée avec la commune d'Ocana afin de rentabiliser et mutualiser cet achat.

Objet : Achat d'un broyeur forestier.

Le maire indique avoir demandé un devis à la société LOCA+, celui-ci s'élève à 48 743,90 euros HT (58 492,68 euros TTC).

Le maire précise qu'il est nécessaire de faire appel à des subventions pour réaliser cet achat et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

DETR : 40%	Office de l'environnement de la Corse 40%	Autofinancement : 20%
19 497,56	19 497,56	9 748,78

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par ce projet.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

-émet un avis favorable, à l'unanimité, aux propositions du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, et de l'office de l'environnement de la Corse, conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

-charge le maire de procéder à l'achat de ce matériel,

-donne au maire tout pouvoir de signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces nécessaires à la validation de cet achat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



D. Vincenti
D. VINCENTI

